AGNICO EAGLE ANNONCE UNE RENONCIATION

DE LA DATE LIMITE DE PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Toronto (26 avril 2023) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a renoncé à la date limite de dépôt par procuration dans le cadre de sa prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu le vendredi 28 avril 2023 (l'« assemblée »).

En raison de la renonciation, les procurations peuvent maintenant être déposées auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada à tout moment avant l'assemblée.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan qui produit des métaux précieux extraits d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle possède un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays, ainsi qu'aux États-Unis. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnue mondialement pour ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de premier plan. La Société fondée en 1957 a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Pour en savoir plus sur Agnico Eagle, communiquez avec les Relations avec les investisseurs à investor.relations@agnicoeagle.com ou composez le 416 947-1212.